

minimum requis. » Le rapport réaffirme « la nécessité d'un régime spécifique maintenu dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle », « de par la nature des emplois, le fonctionnement particulier du marché du travail, la dureté des conditions de travail, mais aussi de par la technicité extrêmement exigeante et toujours en évolution des métiers du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma », relève à l'époque le Syndec, syndicat des entreprises artistiques et culturelles.

Le régime des intermittents est un rempart face à la précarisation de l'emploi et joue un rôle émancipateur. Mais, pour le Medef, c'est une anomalie entraînant une « dissociation progressive de la protection sociale et du travail », selon les mots de Denis Kessler (2). L'objectif du Medef est d'ériger « l'employabilité » en norme d'un marché de l'emploi discontinu et flexible, tout en transformant les dépenses sociales en matière de retour à l'emploi, de santé, d'éducation, de formation en de nouvelles ressources pour les entreprises. La philosophie patronale fait de la concurrence le principe régulateur du social, l'individu étant responsable de son sort.

L'idée n'est pas neuve : dans les années 1990, les employeurs distillent cette logique en abusant des contrats de courte durée, aussi bien pour les permanents que pour les intermittents, au point que, de 1991 à 1999, le nombre de bénéficiaires des indemnités du régime des professions artistiques et culturelles a quasiment doublé.

Inquiets de la situation et des menaces que le CNPF fait peser sur les annexes, les artistes et techniciens amorcent un cycle de mobilisation en 1992, occupant le théâtre de l'Odéon et perturbant, déjà, le festival d'Avignon (3). Ils obtiennent gain de cause, mais l'idéologie patronale a fait son chemin et imprègne les réformes du régime d'assurance chômage qui vont se succéder. Le Medef bâtit une campagne de communication sur le déficit du régime, engendré par une indemnisation « laxiste » des « assistés » que sont les chômeurs. Il s'agit d'empêcher à tout prix les précaires et les mouvements de chômeurs de réclamer des droits sociaux en échange de l'hyper-flexibilité voulue par le patronat.

Les réformes successives de 2003 et de 2006, formalisées par le Medef et ratifiées par la CFDT, la CGC et la CFTEC, réduisent délibérément les régimes des intermittents et précaires. Comme celle de 2014, qui s'inscrit dans la continuité de ce modèle de société ébauché il y a quinze ans par le patronat.

» Thierry Brun

(1) Association pilotée par les organisations patronales et les syndicats de salariés, chargée de la gestion de l'assurance chômage.

(2) Lire *Intermittents et précaires*, Antonella Corsani et Maurizio Lazzarato, éd. Amsterdam, 2008 (voir p. 31).

(3) « Intermittence, mon amour », *Mouvement*, juillet 2003.

Le régime est un rempart à la précarisation et joue un rôle émancipateur.

Ma précarité familiale

Si je n'ai pas choisi d'être fauchée, j'ai décidé quels champs je cultiverais dans mon petit village de montagne.

Ne nous racontons pas d'histoire. Ma précarité, je ne l'ai pas choisie. Elle me bride souvent, elle m'angoisse parfois, elle m'emmerde toujours. Un vieux machin que je traîne, qui gêne aux alentours, familière dans son irrégularité mais avec une constante : sous le seuil de pauvreté. J'ai 35 ans, un niveau « CSP +++ » et jamais de CDI. Mon plus haut et régulier salaire, je l'ai touché pendant mes études, smic hôtelier et pourboires, pendant neuf mois. Puis je suis devenue journaliste pigiste. Imaginez la tête des propriétaires et banquiers. Trois ans après ma première carte de presse, j'ai quitté Paris et ma rédaction. Voilà maintenant six ans que je vis dans un village de 300 habitants en moyenne montagne. Le parent pauvre du coin, lui qui ne connaît pas la fertilité de la plaine, les bains de mer ou cette montagne « qui vous gagne ». Les pauvres attirent les pauvres.

Ma précarité, donc, je ne l'ai pas choisie, et ce sera notre ritournelle. Ce que j'ai choisi, c'est tout le reste. Ce que je fais, pour qui, avec qui, comment et où. Difficile alors d'entrer dans les cases : critique de bande dessinée, intervenante artistique, chômeuse, écrivaine publique, graphiste, auteure, salariée, affiliée, indépendante, bénévole, ex-scopeuse, créatrice avec nombre de guillemets, bibliothécaire, comptable malgré moi, grande prêtresse des dossiers de subventions, et demain, allez savoir. Bref, bidouilleuse devant l'éternel, je malaxe avec énergie en une ragougnasse fameuse village, journaux, associations, engagements, désirs, amour, amis, potager... Une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Tout est mêlé, peut-être inextricable. Ma vie est un nœud. Ma vie est cohérente.

Ma précarité, je ne l'ai pas choisie, donc, mais je m'y suis faite. Comme un long apprentissage.

Je vis avec peu (ce qui est plus simple sans enfant et avec une famille « au cas où »). Surtout, je lutte intimement – et peut-être un jour collectivement – contre le discours, les institutions, les sigles. Non, nous ne sommes pas des futurs-CDD, ex-RMI, nouveaux RSA, en CAE, vivant en ZEP ou en ZRR. Non, je ne culpabiliserai pas d'être chômeuse et bénévole. Non, je n'irai pas à leur formation occupationnelle pour apprendre à me repérer dans le temps et l'espace. Non, je ne suis pas « la haut du panier des CAE » (dixit Monsieur Maison-sociale), d'ailleurs je ne devrais pas être en CAE. Non, je ne respecterai pas scrupuleusement la loi parce qu'elle est inadaptée et mortifère. Mais, surtout, je refuse que nous soyons les boucs émissaires d'une politique publique qui se moque des inégalités, de la redistribution et des territoires oubliés.

Ma précarité, je fais avec. Celle des autres m'enrage le cœur. Il y a la terrible, l'insoutenable. À dire vrai, je ne la côtoie pas au quotidien, ou alors sans le savoir. Non, je connais la petite rengaine, fauchée comme les blés, de ceux qui ont « choisi », qui serrent les dents et foncent. Des paysans, artistes, plumitifs, travailleurs dans l'environnement, le bâtiment, les services. Là, un père divorcé dort dans la rue ou en refuge pour aller voir son enfant. Ici, un couple de paysans se tue à la tâche et survit grâce aux allocations familiales. Ici encore, une jeune femme cherche de la nourriture dans les poubelles. Non loin, un ouvrier au noir accepte de monter sur un toit à ses risques et périls. Et beaucoup de s'interroger : pourront-ils surmonter un imprévu ?

Alors, non, décidément, notre précarité, nous ne l'avons pas choisie. Mais, pour l'instant, nous préférons la vivre que nous soumettre.

» Marion Dumand

L'intermittence, l'autre nom de la flexibilité ?

L'intermittence, c'est la flexibilité. C'est la thèse défendue par Pierre-Michel Menger, qui entrevoit dans le régime des intermittents « le rêve fou d'un patron capitaliste » (*Mediapart*, 5 juillet 2014). Dans *Profession artiste* (Seuil, 2005), le sociologue explique comment les arts du spectacle « battent tous les records de la flexibilité, puisqu'on y met fin à un contrat et qu'on y embauche le plus facilement du monde ». D'où la nécessité « d'une couverture atypique d'un risque atypique ». Mais, associé à une croissance de l'offre culturelle, ce régime « ingénieux »

quoique « inégalitaire » et « précarisant » présente, selon lui, le risque de voir se développer « un chômage indemnisé » qui augmenterait plus vite que l'emploi. Dans *Intermittents, sociologie du travail flexible* (Seuil, 2011), il constate que l'accord de 2003 résiste à l'adaptation rapide que les précédentes réformes ont suscitée. Mais il démonte l'argument selon lequel « l'intermittence serait l'incarnation pionnière d'un nouveau mode de salariat ». Pour lui, cette « architecture révolutionnaire de la rémunération conjointe du travail et de [l'inactivité] »,

qui abolit la « frontière entre le salariat et l'indépendance », doit rester une exception. Or, sortie d'un modèle d'emploi fondé sur le salariat, l'assurance chômage ne sait plus comment faire. Pierre-Michel Menger plaide pour un financement du risque par trois sources : les employeurs, l'État et les collectivités, et pour la solidarité interprofessionnelle. Ce qu'il n'explique pas clairement, c'est pourquoi, si l'intermittence est effectivement synonyme de flexibilité, elle continue de représenter une anomalie pour le patronat.

» I. M.